



**ANNEXE N°3 : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES AU  
CONCOURS EXTERNE OU INTERNE D'ACCES AU CORPS DE CHEF DE TRAVAUX  
D'ART, BRANCHE PROFESSIONNELLE PRESENTATION ET MISE EN VALEUR  
DES COLLECTIONS DOMAINE D'ACTIVITE PRESENTATION DES COLLECTIONS  
SESSION 2022, DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

**CERTIFICAT MÉDICAL : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT  
D'ÉPREUVE**

je soussigné(e), \_\_\_\_\_

docteur en médecine, médecin agréé de l'administration, certifie que

Mme/M. \_\_\_\_\_

Inscrit(e) au concours de chef de travaux d'art branche professionnelle présentation et mise en valeur des collections  
domaine d'activité présentation des collections, session 2022

Demeurant \_\_\_\_\_

est atteint(e) d'un handicap qui justifie l'application des dispositions suivantes : **cocher et/ou renseigner le tableau ci-dessous** :

Type d'aménagements	Épreuve : écrit d'admissibilité	Épreuve : oral d'admissibilité	Épreuve : oral de cas pratique d'admission
Majoration d'un tiers-temps			
Utilisation d'une machine à écrire, d'un ordinateur (à préciser)			
Assistance d'un(e) secrétaire			
Assistant spécialiste d'un mode de communication pour les candidats handicapés auditifs			
Accessibilité des locaux			
Aucun aménagement demandé			
Autres aménagements (à préciser)			

est atteint(e) d'un handicap qui ne nécessite pas un aménagement d'épreuves.

est atteint(e) d'un handicap mais ne souhaite pas bénéficier d'un aménagement d'épreuves.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature :**

Le candidat doit téléverser ce document dans son espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 31 janvier 2023, avant minuit, heure de Paris (date et heure de téléversement faisant foi).

Ce document est disponible dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».

